

Inventaire des ZAE

Avis de consultation

A l'attention des propriétaires et occupants des zones d'activités économiques de la Communauté de Communes du Haut-Chablais

En application de l'article L318-8-2 du Code de l'urbanisme, la Communauté de Communes du Haut-Chablais (CCHC) réalise actuellement un **inventaire des zones d'activités économiques (ZAE)** de son territoire sur lequel elle est compétente en matière de création, d'aménagement et de gestion des zones. Cet inventaire doit comporter pour chaque ZAE, un état parcellaire des unités foncières comprenant notamment la surface, l'identification des propriétaires et des occupants.

Ainsi, les propriétaires et occupants des Zones d'Activités Economiques de la Communauté de Communes du Haut-Chablais sont invités à prendre connaissance de cet inventaire pendant une période de 30 jours, du 20 septembre 2023 au 23 octobre 2023.

L'atlas des zones d'activités est consultable :

- au siège de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, 18 route de l'église 74430 LE BIOT du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
- au sein des mairies des communes membres de la Communauté de Communes et possédant une ZAE soit Bellevaux, Lullin, Seytroux, Le Biot, Saint Jean d'Aulps, Essert-Romand, La Côte d'Arbroz, Montriond, Morzine et Les Gets.
- sur le site internet de la Communauté de Communes du Haut-Chablais www.cc-hautchablais.fr

Les propriétaires et occupants peuvent soumettre leurs remarques et observations concernant cet inventaire sur les registres disponibles sur les lieux de consultation ou **par courriel à l'adresse suivante** direction@hautchablais.fr pendant toute la durée de la consultation.